

La situation actuelle

Autor(en): **Glaettli-Graf, S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **17 (1929)**

Heft 313

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259756>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

femmes qui sont brusquement obligées, par la mort ou la maladie de leur mari, de s'occuper d'affaires d'argent dont elles ne comprennent pas le premier mot ! Et le fait que ces consultations seraient organisées sans idée de gain particulier les rendrait encore plus utiles.

4. Nous nous trouverions ainsi, nous, femmes, en relations étroites avec un grand établissement financier, et la nécessité de gagner de nouvelles forces féminines à l'accomplissement des tâches ainsi nouvellement créées contribuerait à ouvrir aux femmes un nouveau champ d'activité, où elles n'ont encore que peu pénétré jusqu'à présent, et qui peut leur offrir de belles perspectives d'avenir.

5. Et enfin, cette nouvelle organisation féminine pourrait devenir le point de départ de nouvelles activités de tout ordre pour notre mouvement, en apportant un appui financier à nos Associations. Car, du moment que des réserves suffisantes seraient constituées, il pourrait être attribué, en plus des deux subventions mentionnées plus haut (à l'Alliance et à l'Office des Professions féminines), une autre part des intérêts annuels, à titre de subvention également, à telle œuvre féminine qui en aurait un besoin spécial.

Tel est, brièvement exposé, le projet du « Fonds de la Saffa ».

Les objections qu'on lui fait sont nombreuses, et quelques-unes sont dans une certaine mesure justifiées. Celle qui est le plus souvent mise en avant est la question du risque à courir, et la crainte que, trop de pertes étant subies, tout notre capital ne doive un beau jour, pour les couvrir, être investi dans un fonds mal assuré. Il est facile de répondre que ce Fonds n'est pas une caisse de secours, mais une organisation de garantie *sur des bases purement commerciales*, qui s'assurera de très près à qui elle avance de l'argent, et qui ne l'avancera que pour des buts nettement déterminés. Il est, en outre, prévu que toute demande de prêt doit être accompagnée de la caution d'une personne solvable, de telle façon que le Fonds n'aura, dans la règle, qu'à garantir la moitié de la somme avancée. En outre, le capital sera contingenté, c'est-à-dire que l'on ne pourra pas, pour une année, avancer plus d'une somme déterminée, et ceci seulement à des membres des 29 Sociétés suisses intéressées. Enfin, les Sociétés de crédit déjà existantes de l'Union suisse des Paysans pour agriculteurs et petits cultivateurs, de la Section saint-galloise de l'Union des Arts et Métiers pour les chefs d'entreprise de Saint-Gall, de l'Union suisse des Commerçants pour les employés âgés, — toutes ces Associations prouvent par leurs rapports, d'une manière unanime, que, si elles reçoivent de nombreuses demandes de prêt, une bonne partie en est immédiatement écartée, tout simple-

ment parce que les conditions requises ne sont pas observées. Les bureaux de consultations financières peuvent être aussi en ce domaine d'une utilité toute spéciale, en déconseillant à des femmes qui n'ont pas les capacités voulues de se lancer à l'aventure dans une entreprise où elles n'ont aucune chance de succès.

Le doute a été également formulé que ces bureaux puissent fonctionner sans arrière-pensée de gain de la part de la banque. Mais une soupape de sûreté existe du fait qu'une banque ne peut pas actuellement donner de faux renseignements à sa clientèle sans être déconsidérée !

Le point capital, qui doit être envisagé en dépit de toutes les objections, est celui-ci : L'idée d'attirer et de grouper la clientèle féminine autour d'une banque est dans l'air. L'Amérique et la Hollande l'ont déjà réalisée; d'autres pays suivront cet exemple, et les banques suisses ne resteront certainement pas en arrière dans cette forme de propagande. La question se pose donc de savoir si nous voulons, nous femmes suisses, profiter de la belle occasion qui s'offre à nous de gagner de l'influence dans un domaine aussi important que celui de la finance nationale ? ou bien si nous voulons la laisser passer et attendre que cette idée ait été réalisée sans nous, par une banque, sans que nous soyons consultées, et sans que nous puissions rien retirer des affaires faites avec notre argent pour le profit de notre effort ?¹

Anna MARTIN.

II. La situation actuelle

...La liquidation de la Saffa s'est faite de façon tangible par la clôture et la dissolution de l'Exposition. L'Assemblée plénière du 29 juin dernier (constituée, rappelons-le, par les déléguées des Associations suisses ayant organisé la Saffa, les déléguées des Commissions cantonales, celles du Comité d'organisation et le Bureau élu de la grande Commission de l'Exposition) a décidé de dissoudre tous les Comités désignés de façon si amusante par des initiales (O. K., D. K., F. K., etc.), tous les groupes et les Comités administratifs, et finalement elle-même. Mais il faut se rendre compte que le Bureau élu par les Associations suisses, sur l'initiative de l'Alliance, de l'Union féminine suisse des Arts et Métiers, et de la Ligue suisse des Femmes catholiques, ne peut être dissous que par celles qui l'ont élu, soit les Associations que nous venons de mentionner. Il est donc nécessaire, comme ce fut d'ailleurs le cas pour le Congrès des Intérêts Féminins de 1921, qu'ait encore lieu une séance finale de celles des Associations féminines suisses qui ont décidé et voulu la Saffa; et par conséquent, il est évident que la Commission d'étude désignée lors de cette dernière séance plénière doit présenter un rapport et des propositions aux Associations suisses, et que la décision dernière quant à l'emploi du « Fonds de la Saffa » (mais non pas quant à l'emploi du bénéfice net, qui a été prise par la dernière Assemblée plénière) appartient à ces Associations suisses, qui ont fait la Saffa. Comme la Ligue suisse des Femmes catholiques et l'Union féminine suisse des Arts et Métiers ont trouvé préférable, pour une rapide mise en œuvre de leurs tâches respectives, de toucher une somme déterminée, et de se désintéresser du Fonds de la Saffa, elles n'ont donc plus de voix au chapitre.

On nous a demandé de divers côtés pourquoi la proposition dite proposition B. prévoyait cette éventualité, et pourquoi la première Association initiatrice, l'Alliance, n'était pas traitée sur le même pied que les deux autres. Nous pouvons d'abord répondre que l'argent est toujours là, et que la possibilité subsiste de verser à l'Alliance la même somme qu'aux autres organisations. Mais elle a préféré attendre, parce qu'était surgie une

¹ Nous savons que Mlle Martin, la Commissaire générale de la Saffa, dont toutes les participantes à l'Exposition ont apprécié les compétences hors lignes, et l'initiatrice de ce remarquable et original projet de Fonds de Prêts, ne demande qu'à discuter celui-ci avec toutes celles qu'il intéresse, afin de le faire mieux comprendre. Toutes les demandes d'explication comme toutes les objections seront donc accueillies avec grand plaisir. (Réd.)

cinq ans, Adrienne Monnier a veillé aux destinées de la traduction d'*Ulysse*, et ensuite, pendant cinq mois, elle a donné le meilleur de son temps aux corrections et à l'édition. Elle a voulu donner cette œuvre épique, prodigieuse, — et scandaleuse par endroits — dans toute son intégrité et même si on ne goûte pas *Ulysse*, il faut louer l'éditrice d'être si entièrement dévouée à la gloire d'un écrivain qu'elle prise.

Adrienne Monnier connaît tous ceux qu'il est intéressant de connaître à Paris ou ailleurs. Le jour où paraîtront ses mémoires, — car elle les écrira, je l'espère — il y aura de bons moments pour tous ceux que ravit la spirituelle verve de ses anecdotes. « Il y a quelque temps, Marie Laurencin me fit l'honneur de désirer faire mon portrait, raconte-t-elle. Oui, dis-je, mais je voudrais savoir si vous me laisserez mon nez, je n'en ai pas beaucoup, mais justement, j'y tiens ». Marie me regarda un moment et répondit : « Je ne vous vois pas avec un nez. » J'ai donc préféré me passer de portrait. Je pense maintenant que j'ai eu bien tort d'attacher tant d'importance à mon nez. Quel orgueil stupide ! Les anges rebelles ont été chassés du ciel pour de moindres présomptions. — Que de choses sont données à ceux qui ne tiennent pas trop à leur nez ! » Je vais quitter, avec quel regret, la boutique et la boutique et je risque une dernière question : « Etes-vous féministe, Mademoiselle ? » — « Je ne me rattache pas au mouvement féministe, mais je fais ici, en somme, du féminisme pratique. »

Une porte s'ouvre et se referme, la calme rue de l'Odéon coule entre ses maisons grises, je serre sous mon bras replié la collection du *Navire d'argent* que la charmante femme m'a donnée en souvenir de ma visite. J'ai vécu des minutes charmantes et deux vers me trottent dans la tête :

Par delà l'heure humaine et le temps infini
Mon cœur est embaumé d'une odeur immortelle.

Jeanne VUILLIOMENET.

nouvelle grande idée dont elle désirait la mise à l'étude, et elle espère chaudement qu'il sera possible, au moyen du « Fonds de la Saffa », de conserver d'une manière ou d'une autre l'union des Associations féminines suisses pour une tâche commune.¹

La proposition que le Comité d'organisation a soumise à l'Assemblée a été le résultat de longues négociations et d'études approfondies. Si un groupement féminin estime que son travail spécial peut être mieux accompli par ses méthodes particulières, et naturellement par ses moyens propres, et que ce groupement constitue une minorité, il est évidemment préférable que la majorité ne le contraigne pas à continuer sa coopération, quand bien même les motifs invoqués pour cette coopération peuvent être excellents. C'est librement que nous avons parcouru ensemble une partie du chemin, et c'est librement que nous nous séparons, pour nous retrouver de nouveau librement (de cela, je suis absolument sûre !) quand un nouveau but d'action commune se présentera à nous. La femme moderne est opposée à toute contrainte, que ce soit dans l'éducation, au foyer, dans l'exercice d'une profession, ou dans l'Etat ! Ce n'est que lorsqu'il existe un sentiment intérieur puissant d'unité, une volonté ferme de coopération que peut pros-

¹ Rappelons que l'Assemblée plénière du 29 juin a voté par 39 voix contre 23 le principe du projet dit projet B. présenté par le Comité d'organisation, et qui prévoyait la répartition de 279.000 francs entre diverses Associations et le maintien d'une somme de 353.000 fr. en un fonds unique. Une commission de 13 membres fut nommée séance tenante pour examiner la destination de ce fonds unique, dit « Fonds Saffa », en tenant compte du projet présenté de la création d'une caisse de prêts pour femmes. Les représentantes de quelques cantons, Genève, Zurich, Vaud, notamment, avaient instamment demandé que ce Fonds fût plus considérable, (500.000 fr.), estimant que l'éparpillement de cette somme importante était déplorable, alors que les déléguées des cantons catholiques, de la Ligue des Femmes catholiques et de l'Union féminine des Arts et Métiers auraient voulu une répartition des 600.000 fr. de bénéfice de la Saffa entre un plus grand nombre de Sociétés. La solution adoptée a donc été un compromis entre ces deux points de vue diamétralement opposés, mais, comme on l'a dit plus haut, la Ligue catholique et l'Union des Arts et Métiers se sont vu attribuer chacune 100.000 fr. dont la moitié payable tout de suite, et la 2^{me} moitié au bout de 5 ans, sans intérêt, et ont renoncé de ce fait à tout droit sur les décisions encore à prendre, et sur le solde disponible. (Réd.)

pérer une œuvre — la Saffa en est l'expérience inoubliable ! C'est pourquoi cette séparation d'avec deux autres groupements féminins n'est qu'apparente : nous continuons en pleine compréhension réciproque les tâches différentes que nous impose la situation actuelle, et nous sommes toujours prêtes à reprendre notre collaboration. Le féminisme, tel qu'on le comprend à l'Alliance suivra sa route et espère trouver par l'intermédiaire du Fonds de la Saffa force et encouragement : puisse la Commission d'étude réussir à présenter « dans le délai d'une année » comme cela lui a été prescrit, une proposition qui constitue la digne conclusion de notre Saffa !

S. GLAETTLI-GRAF.

Dames de passage à Genève

en SEPTEMBRE trouvent accueil cordial, chambres, et petit déjeuner au
Foyer de l'Ecole d'Etudes sociales, Rue Toepffer, 17

Ecole d'Etudes sociales pour femmes - Genève

subventionnée par la Confédération

Semestre d'hiver : 23 octobre 1929-22 mars 1930

Culture féminine générale : Cours de sciences économiques, juridiques et sociales
Préparation aux carrières d'activité sociale (Protection de l'enfance, surintendance d'usines, etc.), d'administration, d'établissements hospitaliers, d'enseignement ménager et professionnel féminin, de secrétaires, bibliothécaires, libraires.
Cours d'infirmières-visiteuses en collaboration avec la Croix-Rouge.

Des auditrices sont admises à tous les cours

Ecole de Laborantines (Auxiliaires de laboratoire)

sous la direction d'une Commission spéciale.

Programme 50 ct. et renseignements par le secrétariat rue Ch.-Bonnet, 6.

Foyer de l'Ecole d'Etudes sociales

Téléphone 51-193 — Rue Toepffer, 17 — GENÈVE

Cours ménagers par séances de 3 h. ou par séries de 10 et 20 leçons.

CUISINE, COUPE ET CONFECTION, MODE ET LINGERIE
RACCOMMODAGE, REPASSAGE, BRODERIE, ETC.

Semestre d'hiver : 16 septembre au 29 mars

Le Foyer reçoit comme pensionnaires des étudiantes de l'Ecole, des élèves ménagères, et forme des gouvernantes de maison.

Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action Civique et Politique des Femmes



Bureau Temporaire de Genève

du 26 août au 21 septembre 1929

dans les locaux du „**FOYER FÉMININ**“ Cours-de-Rive, 11

(A 3 minutes de la Salle des Assemblées de la S. d. N.)

Ouvert toutes les après-midi (sauf le dimanche), de 2 heures à 6 heures

Téléphone No. 40.034

LORSQUE TU SERAS VIEUX,

qui te donnera les moyens de vivre ? Les économies accumulées dans les bonnes années !

Adresse-toi donc en toute confiance à l'un des 66 sièges de la **BANQUE POPULAIRE SUISSE** et laisse-toi conseiller par elle pour le placement avantageux de tes économies.